

snes  
fsu  
MAYOTTE



**LIVRET D'INFORMATION  
2018**

À L'USAGE DES CANDIDATS A UN POSTE  
D'ENSEIGNANT DE SECOND DEGRE A MAYOTTE

# A Mayotte, tant pour les personnes, les biens que les statuts, l'INSÉCURITÉ est la règle!

Depuis des années, le SNES-Mayotte se bat pour obtenir des améliorations du séjour à Mayotte afin de garantir l'attractivité du département pour les collègues... et donc la bonne marche des services publics, particulièrement celui de l'éducation. Ces améliorations concernent la valorisation du séjour à Mayotte par l'accélération de carrière, une fiscalité plus avantageuse sur les indemnités, une hausse de l'indexation des salaires pour atteindre 1,53, c'est à dire le niveau de La Réunion et enfin une réécriture des décrets de 2013.

Depuis 2014, la durée de séjour est illimitée.. La **priorité sur tous postes dans l'académie d'origine** est garantie pour le mouvement 2018 mais, compte tenu de notre expérience sur les différents engagements de l'Etat... nous ne pouvons donner aucune assurance aux collègues sur la pérennité de cette mesure.

Le MEN attribue **100 points de bonification après 5 années de service** à partir de cette année.

Les arrivants de 2018 percevront l'indemnité de Sujétion Géographique (Voir page [15 et 16](#)).

L'indemnité de déménagement et billet d'avion (IFCR) est de **nouveau versée à 100%** depuis le décret du 1 décembre 2016 ce qui est un acquis de la lutte menée par le SNES pour l'attractivité. Mais il reste à conquérir la baisse de la condition de durée de service **de 4 ans à 1 an** notamment pour permettre aux néo-titulaires de venir dans de meilleures conditions à Mayotte.

2015 les Indemnités d'Eloignement (IE) puis les ISG (voir page 18) sont et seront fiscalisées, les collègues prennent désormais la mesure de cette décision qui entraîne pour beaucoup :

la perte de plus d'une IE sur les 4 ans,

la baisse ou même la suppression des allocations familiales,

la suppression des bourses d'étudiant pour vos enfants.

Venir à Mayotte aujourd'hui, c'est subir des conditions financières dégradées et des conditions de travail de plus en plus souvent inacceptables. Vous ne serez payés ni à la hauteur de vos efforts ni en fonction du coût de la vie ou de la qualité des infrastructures publiques sur place.

**L'employeur nous parle d'engagement lorsqu'on vient à Mayotte... on peut parler plus objectivement de tromperie!**

**Beaucoup de collègues en font désormais l'amère expérience. Ceux-ci sont de moins en moins nombreux à venir, le second degré fonctionne désormais avec, d'après les chiffres du Vice-rectorat 47,5 % de contractuels et ce chiffre est en pleine explosion (moins de 10% de contractuels il y a 5 ans !!!).**

**La restauration de l'attractivité pour les titulaires** est devenue le problème numéro un. Le SNES-Mayotte n'a cessé de dénoncer les mesures du gouvernement (décrets 2013 et modifications règlementaires) qui ont conduit à cette situation. Il a des propositions concrètes expliquées, développées et exposées maintes et maintes fois au gouvernement mais qui ne sont toujours pas entendues.

Vous pensez demander votre mutation à Mayotte, ce livret est destiné à vous fournir des informations sur cette île, tant sur le plan de la vie courante que sur l'enseignement. Le présent livret n'a pas vocation à attirer ou dissuader les collègues mais bien d'essayer – dans la mesure de nos informations ce jour... et de notre expérience - d'éviter les mauvaises surprises.

Bonne lecture!

## Sommaire

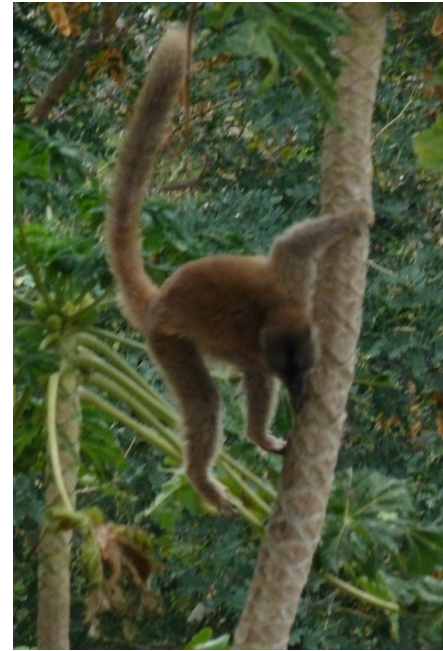
I.	Vivre à Mayotte.....	4
1.	Le climat : .....	4
2.	La vie courante :.....	4
3.	L'insécurité, un fléau grandissant à Mayotte. ....	5
4.	La pauvreté.....	6
5.	Le climat social .....	6
6.	Ravitaillement et prix : .....	6
7.	La sécurité sociale : .....	7
8.	Le logement:.....	7
9.	La scolarité des enfants : .....	8
10.	Quitter Mayotte .....	9
II.	L'éducation à Mayotte .....	9
1.	Les conditions d'enseignement.....	9
2.	Le projet éducatif du SNES.....	10
3.	Mutations intra et vœux d'établissements .....	11
III.	Etat des lieux: .....	12
1.	Crise de recrutement .....	12
1.	Se syndiquer au SNES.....	13
2.	Les conditions de rémunérations spécifiques à Mayotte.....	15
IV.	Préparer son arrivée.....	18
1.	Le déménagement: .....	18
2.	Quelles démarches AVANT le départ ?.....	19
	ANNEXE 1 : Petite Histoire de Mayotte .....	20
	ANNEXE 2 : petit tableau comparatif des rémunérations Mayotte-COM.....	21
	ANNEXE 3 LISTE (non exhaustive) DES CRECHES ET ECOLES PRIVEES OU ASSOCIATIVES .....	21
	ANNEXE 4 ARTICLE de MAYOTTE HEBDO.....	22
	ANNEXE 5 :Conseils de sécurité provenant des autorités .....	23
	ANNEXE 6 : numéros utiles .....	24
	ANNEXE 7 : Le SNES Mayotte à votre service .....	25
	ANNEXE 8 : Carte des établissements du second degré .....	26
	ANNEXE 9 : BULLETIN D'ADHESION. ....	27

## I. Vivre à Mayotte

Mayotte est un tout nouveau département français, le 101<sup>ème</sup>, situé dans l'Océan Indien. On y trouve un mélange culturel allant des traditions mahoraises aux passerelles malgaches et européennes. La population y est musulmane à 95%. Son lagon est un des plus beaux du monde, peuplé d'animaux tels que les dauphins, les tortues ou même des

baleines. La faune et la flore sont tropicales et luxuriantes (ylang, mangues, papayes, bananes, manioc...et plein d'autres bonnes choses que dégustent les makis en toute liberté!). On y découvre des coutumes originales (salouvas, bangas, m'sindzano, m'biwi...). Il reste tout de même à signaler que le corail, beau mais fragile, subit malheureusement les affres de la pollution

endémique qui touche les ruisseaux et cours d'eau qui se jettent dans l'océan (lavages du linge, des voitures avec des poudres très phosphatées et donc très polluantes), pollution à laquelle le manque d'assainissement public et les décharges sauvages sur toute l'île viennent s'ajouter pour donner une impression de saleté et d'insalubrité générale.



### 1. Le climat :

Le climat de Mayotte est tropical humide. Pour ceux qui ont vécu ou voyagé Outre-mer, le point de

comparaison le plus pertinent est la Guyane. La saison humide (de novembre à avril) est

marquée par des températures dépassant les 30°C, et surtout un taux d'humidité de l'ordre de

90%, d'où une moiteur souvent difficile à supporter. Chiffres Météo France:

	Saison des pluies?	Saison sèche	Moyenne annuelle
Température moyenne	27,3°C	24°C	26,2°C
Humidité moyenne	86 %	78 %	83 %

### 2. La vie courante:

L'île est de faible superficie (374 km<sup>2</sup> soit 3,5 fois la ville de Paris). Cependant, la durée des déplacements est variable du fait de l'augmentation constante du parc

automobile et de l'insuffisance des infrastructures routières, par ailleurs très abimées par de nombreux nids de poules, qui occasionnent de nombreux embouteillages en

début et en fin de journée à l'entrée de l'agglomération de Mamoudzou. Cette situation se dégrade chaque année un peu plus. Pour relier Petite-Terre et Grande-Terre on

peut « barger ». Un terme local pour désigner le fait de prendre la barge ou l'amphidrome qui circulent toutes les demi-heures.



### 3. L'insécurité, un fléau grandissant à Mayotte.

Avec l'insalubrité, l'insécurité est le second fléau qui touche Mayotte. Les cambriolages existent depuis de nombreuses années à Mayotte. Cependant, outre leurs augmentations, il faut savoir que, s'ils avaient lieu autrefois en l'absence des locataires, aujourd'hui les voleurs n'hésitent plus à pénétrer dans les maisons -même en la présence des habitants- armés de couteaux et de chombos (machettes locales). Il faut s'attendre à être cambriolé au moins une fois lors d'un séjour à Mayotte. Les vols à l'arraché de sacs ou de téléphones portables se multiplient, y compris en pleine journée, et même dans des quartiers fréquentés où il y a du passage.

Nous déconseillons aux collègues d'aller seuls sur certaines plages. De trop nombreuses

agressions sont à déplorer sur certaines plages isolées (Saziley, Soulou, plage du Préfet...). Devant la recrudescence des agressions, les forces de police multiplient les mises en garde aux baigneurs, randonneurs... toutes activités devenues « à risque ». [Voir Annexe 5 "Conseils de sécurité donnés par les autorités"](#)

Les deux roues, pratiques sur l'île en raison de sa petite superficie, sont très prisés. Ils sont régulièrement volés, Ne jamais laisser son deux-roues la nuit à l'extérieur. [Les assurances à Mayotte refusent d'assurer ce risque!](#)

Attention, les collègues circulant en deux roues sont exposés lors des «caillassages» et agressions. L'insécurité est réelle et gâche le séjour d'un bon nombre de collègues qui perdent



ordinateurs (donc données informatiques), appareils photos, matériel électronique et jusqu'à leurs vêtements.

**Dupliquez vos données informatiques avant de venir:** trop de collègues perdent des années de travail à cause d'un cambriolage.

**Mais que fait la police?**

La police constate le plus souvent même si de récents démantèlements de réseaux de recels sont à mettre à son actif. Les moyens en hommes et en matériel sont insuffisants et largement attribués à la lutte contre l'immigration clandestine. Les brigades de gendarmerie installées

en brousse sont elles aussi sous-dotées et ne peuvent souvent que constater les délits. Les atteintes à la personne sont en pleine recrudescence. L'Etat s'avoue largement impuissant en matière de sécurité. Les associations "voisins vigilants" se multiplient...ainsi que la sécurité privée.. Par ailleurs un nombre important de cambriolages sert à alimenter un commerce clandestin par bateaux (kwassas kwassas) de Mayotte vers les Comores. Une stratégie de lutte contre ce trafic a été mise en place par le gouvernement à l'été 2016.

## 4. La pauvreté

Grâce à une augmentation régulière, le Salaire Minimum mahorais (le SMIG) a aujourd'hui presque rattrapé le SMIC métropolitain, (voir <http://www.insee.fr/fr/regions/mayotte/default.asp?page=themes/dossiers/tem/tem.htm>) et a permis une forte augmentation du niveau de vie... mais pour une petite partie de la population ! Les inégalités ont explosé et **84 % de la population vit sous le**

**seuil de pauvreté**, 60 % des ménages n'ont pas l'eau. Dans tous les cas, nous sommes très loin des standards métropolitains et l'habitat trop souvent insalubre se transforme en véritables bidonvilles notamment sur les hauteurs de Cavani ou de Kawéni. Malgré des efforts, l'investissement de l'État reste très insuffisant pour faire face aux besoins de la population en assainissement, en route, en service de

santé et enfin d'éducation. Le VR en charge des collèges et lycées construit certes mais, ne réussit pas à faire face aux besoins en construction

d'établissement et plus généralement en personnels qui font suite à la pression démographique (âge médian de la population de 17 ans et demi).



## 5. Le climat social

Les mouvements sociaux sont fréquents dans l'île. Il s'agit souvent de revendications statutaires ou de mouvements localisés dans un village. Des barrages s'élèvent alors en travers des routes et certains lieux de l'île peuvent être

paralysés. Le ton monte rapidement sur les barrages, il est vivement conseillé de ne pas essayer de les forcer... On ne peut parler du climat social sans évoquer les reconduites à la frontière. A Mayotte, ce sont

près de 26400 expulsions qui ont été enregistrées en 2010! Les clandestins travaillent de manière informelle dans tous les secteurs de l'économie, souvent dans des conditions scandaleuses. Nous nous battons

pour faire respecter le droit à la scolarisation de nos élèves, quelle que soit leur origine. Nous dénonçons la chasse aux enfants de migrants... par des parents d'élèves jusque dans des classes de primaire et de maternelle. De même que nous

dénonçons les expulsions ("décasages") de ressortissants comoriens (migrants légaux ou illégaux) installés illégalement sur certains terrains...

## 6. Ravitaillement et prix :

Le mouvement social contre la vie chère qui a paralysé l'île du 27 septembre au 9 novembre 2011 a eu le mérite de mettre en évidence le coût très élevé de la vie à

Mayotte. La lutte s'est focalisée sur les prix de certains produits consommés par la population mahoraise (riz, huile, cartons d'ailles de poulets de 10kg à griller, cartons

de blocs de viande congelée de 10kg à bouillir, boîtes de sardines à l'huile...). De fait, les prix courants sont bien plus élevés que la sur rémunération de 40%... Celle-ci ne

permet donc pas aux collègues de maintenir leur niveau de vie. En temps normal, l'approvisionnement sur l'île est assez régulier, on trouve de

tout, mais pas à n'importe quel prix. La vie est chère à Mayotte. L'étroitesse du marché tant du côté de l'offre que de la demande, et le surcoût de l'éloignement laissent une grande marge de manœuvre aux distributeurs pour

imposer leurs prix. Bien entendu, les produits frais correspondant au mode de consommation métropolitain atteignent des prix très élevés.

Il existe néanmoins des activités sportives et de loisir: clubs de sport

(tennis, tennis de table, squash, foot, judo, équitation, volley, basket, fitness, arts martiaux...), cours de danse (salsa, zumba, classique, contemporaine...), école de musique, cours de dessin, plongée... mais ces activités sont

parfois irrégulières et peuvent disparaître ou renaître d'une année sur l'autre. Il n'y a pas de salle de théâtre professionnelle ou de véritable cinéma, le weekend est souvent animé: concerts de musique et soirées dansantes...

## 7. La sécurité sociale :

Une fois sur l'île, il faudra vous rendre au local de la MGEN Mayotte pour transférer votre dossier. Un Espace Mutuel MGEN a été créé au Centre d'affaires Maharajah à Kawéni

[espacemutuelmayotte@mgen.fr](mailto:espacemutuelmayotte@mgen.fr)

MFP Mayotte  
Zone industrielle Nord  
88, rue Albert Einstein  
F 72047 LE MANS CEDEX  
2

Tel : 02.49.79.00.05

Courriel : [mfpmayotte@effigie.fr](mailto:mfpmayotte@effigie.fr)

Le tiers payant se met en place progressivement à Mayotte. L'adhésion des collègues à la caisse de Sécurité Sociale de Mayotte est gérée par la MGEN, qu'ils soient adhérents ou pas.

Attention, renseignez-vous bien auprès de la MGEN si vous êtes dans une situation médicale particulière. Pour les pathologies les plus graves, il est vivement conseillé de vous assurer de l'existence de spécialistes sur place, voire de renoncer à votre

mutation sur Mayotte. Des épidémies sont endémiques sur l'île comme la dengue plus récemment. Le SIDA s'étend aussi sur Mayotte. Les statistiques sont peu fiables par rapport à cette affection virale! Le manque de médecins (libéraux et hospitaliers) est à prendre en compte également avant de venir à Mayotte. Nous nous trouvons ici devant un vrai désert médical... qui s'est amplifié par le départ de nombreux praticiens devant l'insécurité

générale et la dégradation des services publics. Les hôpitaux sont saturés en permanence, il faut compter des heures d'attente pour bénéficier de soins. La carence de médecins libéraux fait que la moindre consultation banale devient un problème parfois insoluble. La plupart des collègues renoncent à Mayotte à l'hôpital et vont à la Réunion en cas de problème.

## 8. Le logement:

C'est l'une des difficultés pour les collègues nouvellement nommés dans l'île, notamment à Mamoudzou et sur Petite Terre, moins en "brousse" où l'offre est devenue supérieure à la demande. Le manque de logements a





entraîné une flambée des prix (à Mamoudzou, compter 1200/1300 euros pour un T4, et entre 750 et 950 euros pour une maison de la SIM située en brousse.)

La Société Immobilière de Mayotte (SIM) gère des quartiers de petites maisons et des immeubles, à peu près dans toute l'île sauf au Nord. La SIM a longtemps détenu une sorte de monopole pour les locations de logements, mais elle a du mal à suivre le mouvement

d'expansion de l'île. Les demandes de logement doivent être faites tôt. En dehors de la SIM, plusieurs possibilités:

- Vous pouvez peut-être obtenir de meilleurs tarifs en louant à des particuliers (ceux qui possèdent des terres font construire de grosses maisons qu'ils louent) mais, dans ce cas-là, il vaut mieux être présent. La location à distance, sans visite préalable, peut réserver des surprises, du fait de la qualité des constructions.

Électricité et plomberie sont les points faibles de beaucoup de logements. Il existe des sociétés immobilières privées qui sont plus chères mais dont le service est globalement bien meilleur qu'à la SIM.

Dans tous les cas, l'un de vos critères de choix doit être la sécurisation du logement (grilles aux fenêtres, portes blindées, etc.). Pour les femmes seules, évitez les maisons isolées, pensez à la colocation (qui se développe pour de multiples raisons...)

ou aux immeubles.

Dans tous les cas, il est primordial d'anticiper son arrivée en réservant un logement. Dès l'annonce de votre mutation, prenez des contacts et partez en quête de votre location. Rappelez-vous que la rentrée se fait fin août. Il vous faudra très vite avoir un véhicule pour vos démarches et achats.

Faites-vous envoyer le 97-6 (journal gratuit de petites annonces de référence) en le demandant par courriel: [le97-6@wanadoo.fr](mailto:le97-6@wanadoo.fr)

## 9. La scolarité des enfants :

Nous connaissons tous l'attachement des collègues au service public. Et pourtant...

### L'enseignement primaire public

Les petits avaient normalement cours le matin, du lundi au vendredi, de 7h à 12h. Cependant, le manque de locaux oblige souvent les écoles publiques à faire des rotations: une classe le matin, l'autre l'après-midi. De plus, la réforme des rythmes scolaires appliquée en partie à Mayotte en dépit des rotations et du manque de personnel qualifié a amené de nombreuses écoles à avoir des horaires « à la carte ».

Actuellement il manque 500 salles de classes dans le primaire.

Pour les collègues qui voudraient inscrire leurs enfants dans le public, il vaut mieux se renseigner sur l'école en question, les locaux étant le plus souvent dans un état déplorable.

### L'enseignement primaire privé ou associatif

Devant l'état lamentable des écoles publiques dans le premier degré, la majorité des collègues scolarise les enfants

dans des structures privées ou le plus souvent associatives (gérées... et entièrement financées par les parents).

Ainsi de nombreux élèves sont scolarisés hors éducation nationale! Les familles mahoraises qui ont les moyens scolarisent aussi de plus en plus leurs enfants dans ces structures.

Attention, il est souvent très difficile de trouver une place dans ces écoles, soyez prévoyants. Inscrivez-vous dès que vous avez reçu votre mutation pour être au moins en

liste d'attente (comptez environ 2000 € par an et par enfant). **Venir à Mayotte avec des enfants est donc un réel problème.**

Nous ne cessons de dénoncer cette situation inacceptable d'une école à deux vitesses. Que l'on donne aux écoles publiques les moyens de jouer correctement leur rôle et **tous** y inscriront leurs enfants.

Vous trouverez une liste des crèches et écoles privées ou associatives en [annexe](#).



## 10. Quitter Mayotte

Air-Austral possède le quasi monopole de la desserte aérienne au départ de Mayotte pour la métropole et la Réunion, le prix des



billets d'avion en période de vacances scolaire atteignent parfois des sommets pour ces destinations: 660 € pour la Réunion, 1300 € pour la métropole (1200 € en moyenne). Pour les destinations proches comme Madagascar, les billets

d'avion dépassent très souvent les 400 €. Il y a aussi des vols pour les Comores, le Kenya et le Mozambique.

Mayotte reste donc très enclavée, quitter l'île est un véritable problème auquel vous serez souvent confrontés surtout si vous venez en famille.

## II. L'éducation à Mayotte

### 1. Les conditions d'enseignement

Du point de vue matériel, les classes sont peu dotées. Le matériel pédagogique devenu courant par ailleurs est ici souvent absent ou obsolète; l'utilisation des TICE relève dans la plupart des établissements du vœu pieux. Le SNES ne cesse de lutter pour l'amélioration des conditions de travail de chaque établissement. La situation est très variable d'un établissement à l'autre, voire d'une matière à l'autre: il faut tout l'engagement des collègues pour arracher ces améliorations pour vous... et les collègues qui vont suivre.

Les conditions de travail elles-mêmes sont difficiles: la chaleur () le

bruit, l'explosion des effectifs entraînent rapidement une fatigue importante. ». Aujourd'hui les infrastructures craquent en raison de la hausse des effectifs. Dans la majorité des établissements, les salles sont occupées à 90% (100% dans certains établissements). Le besoin en construction d'établissements scolaires est criant. Les conditions de sécurité ne sont pas respectées et la violence est observable dès le premier trimestre. Les faits d'agression à l'arme blanche se multiplient et même si elles sont le fait d'éléments extérieurs, la protection des établissements et plus globalement la mise en

place de conditions décentes de travail devient un enjeu syndical de premier plan. Le SNES a fortement travaillé ces questions en accentuant sa participation dans le cadre de la FSU au comité hygiène santé et conditions de travail. Plusieurs droits de retrait ont été exercés notamment au lycée de Chirongui et au collège de Passamainty avec des résultats sensibles en terme de sécurité physique et morale, augmentation du nombre de CPE à Passamainty, refecton des toits à Chirongui.

**La moyenne d'élève par classe en collège est de près de 28 élèves, au dessus de la**

**moyenne nationale (24) alors que nous sommes en REP et au dessus de celle de la Guyane, département comparable par ses difficultés et avec des effectifs qui plafonnent en moyenne à 21 élèves.**

Les élèves également sont souvent fatigués car ils se lèvent très tôt. Il faut ajouter à cela une restauration scolaire quasiment inexistante. Le niveau dans le secondaire est d'une faiblesse préoccupante au regard des résultats aux différentes évaluations et aux examens. La cause principale de cet état de fait est une mauvaise maîtrise de la langue française, qui n'est pas la langue maternelle de la plupart des Mahorais :

à la maison, ils parlent le Shimaoré ou le Shibushi (malgache de Mayotte). L'accueil des enfants dès l'âge de 3 ans dans le public n'en est encore qu'à ses débuts, et l'état du primaire (constructions scolaires en retard entraînant un système de rotations, classes peu dotées tant en matériel pédagogique qu'en fournitures pour les élèves, locaux délabrés, ) expliquent également les difficultés d'apprentissage de nos élèves dans le secondaire.

En revanche, le comportement des élèves se modifie rapidement dans les établissements du secondaire qui connaissent désormais une situation comparable à celle rencontrée dans les banlieues métropolitaines. La violence à l'arme blanche se développe dans tous les établissements. Les conditions de travail sont difficiles à très difficiles. Le problème principal est le sureffectif tant dans

les établissements que dans les classes: des collèges de 1800 élèves... des classes à 30 élèves... dans toutes les séries. Au total, alors que les 21 collèges du département sont en REP depuis la rentrée 2015, 10 d'entre eux comptaient plus de 1300 élèves et 5 plus de 1500 à la rentrée 2016.. A cela il faut ajouter un taux d'encadrement en personnels vie scolaire insuffisant pour des REP: par ex à Chiconi 1 surveillant pour 130 élèves alors qu'un

collège REP de Seine St Denis a 1 surveillant pour 72 élèves, le rapport étant pour les CPE de 1/600 comparé à 1/260 dans le 93).. La violence a atteint aujourd'hui certains lycées où, de plus, beaucoup d'élèves n'ont pas le niveau requis. L'absence d'offre suffisante de filières professionnelles après la 3ème, dans l'île, conduit beaucoup d'élèves à aller en Seconde générale, alors qu'ils sont loin d'en avoir le niveau.

## 2. Le projet éducatif du SNES

Notre projet éducatif pour Mayotte repose sur une analyse de la situation locale: nous ne pouvons nous satisfaire d'un système éducatif avec des résultats aussi faibles aux différentes évaluations. Actuellement 30 % des élèves sont non lecteurs à l'entrée en 6ème.

Nous sommes aussi atterrés par le taux de réussite des bacheliers Mahorais dans les

études supérieures (seulement 6% des jeunes obtiennent un niveau bac + 2 au bout de trois ans).

Le cycle d'entrée en collège nous semble primordial. Nous pensons qu'il faut s'appuyer sur la qualification et la compétence d'enseignants de FLS (français langue seconde) que beaucoup de collègues possèdent et qui restent non utilisées. Une sixième en deux ans serait aussi une solution pour

beaucoup d'élèves qui ne maîtrisent ni lecture ni calcul à leur entrée au collège.

**Le Vice-rectorat prend enfin cette demande au sérieux et s'engage sur un plan de formation FLS.**

Les programmes de certaines disciplines devraient être adaptés au contexte local (Histoire-Géographie notamment), même si nous considérons toutefois qu'il faut garder comme objectif final les examens nationaux.

**De manière globale, nous pensons que l'enseignement à**

**Mayotte doit bénéficier d'une politique très ambitieuse ... qui se concrétise par une forte baisse des effectifs par classe, en Collège comme en Lycée.**

En plus de la fameuse « réforme des collèges », on voit des conseils de classe où l'on ne prend plus en compte les notes... mais des « smileys », des pressions de chefs d'établissements sur les collègues, notamment contractuels, qui n'ont pas une notation assez « positive »... Bref, un « champ d'expérimentation » pédagogique qui devance celui de la



métropole... et qui est source de désillusion (en témoigne les taux catastrophiques de réussite lors de la 1ère année post-bac) et de désinvestissement pour les élèves et pour leur famille à plus ou moins court terme. Pour éviter le recours à cet expédient, la politique d'orientation dans l'île

doit être en même temps plus réaliste et plus ambitieuse en termes de diversité des filières professionnelles. La structure éducative des lycées nous semble déséquilibrée, avec un poids disproportionné de la filière STMG (plus d'un élève de lycée sur deux). La filière technologique tertiaire

ne saurait pallier un enseignement professionnel peu diversifié. Pour ce qui est de l'enseignement professionnel, les filières Commerce, Secrétariat et Comptabilité accueillent la majorité des élèves. Une forte proportion de jeunes entre en seconde générale parce qu'ils

n'ont pas obtenu une place en Bac Pro et BEP. Par ailleurs, l'enseignement professionnel est très limité en choix de filières et manque cruellement de moyens matériels.

### 3. Mutations intra et vœux d'établissements

#### Les particularités de l'intra à Mayotte :

La note de service « mutations intra » n'est toujours pas parue ce jour... mais elle reprendra à quelques détails près celle de l'an dernier.

Avant d'enregistrer vos vœux, prenez le temps de prendre en compte les informations qui suivent. Elles n'ont pas une valeur absolue, chaque situation relevant d'une appréciation individuelle, mais elles peuvent vous aider lors de vos choix.

N'omettez pas de consulter la liste des postes à complément de service (qui apparaîtra sur le site du vice-rectorat au moment de l'intra), car si vous êtes affecté dans un établissement que vous avez demandé et qui correspond à ce type de vœux, vous ne pourrez plus le

refuser; certains collègues doivent partager leur service sur 3 établissements!

#### Vos vœux:

Il existe actuellement 21 collèges et 12 lycées qui sont implantés un peu partout sur l'île. Enseigner ou habiter dans un de ces endroits ne présente pas les mêmes avantages. Il faut impérativement tenir compte des temps de trajet et non des distances kilométriques!

En quelques années, presque tous les établissements du second degré sont devenus surchargés!

Le gouvernement Édouard Philippe ne donne pas de priorité à l'éducation. Il est donc fort peu probable que le rythme des constructions s'accélère. En l'absence, le SNES-FSU exige et revendiquera une amélioration conséquente de

l'attractivité financière. Crise de recrutement oblige, les vœux des nouveaux arrivants, s'ils sont bien faits – et nous vous engageons à nous consulter bien avant l'ouverture du serveur du mouvement intra – sont largement satisfaits. Mais la crise de recrutement des enseignants n'a pas que des avantages pour le mouvement intra.

**Les régions de Petite Terre et de Mamoudzou** et environs sont très citadines et concentrent la grande majorité des commerces et des services de l'île. La SIM y est fortement présente. Nous vous conseillons -si vous avez des problèmes de santé ou encore des enfants en très bas âge- de demander en priorité ces communes. Mais les embouteillages, le

bruit et les problèmes liés à l'insécurité constituent des inconvénients qu'on ne peut plus ignorer. Les élèves y ressemblent de plus en plus à ceux de métropole ou de La Réunion, et de nombreux collègues présents depuis un certain temps à Mayotte ont été surpris par les changements de comportements. De plus **les établissements de la zone sont particulièrement surchargés (Collèges à 1800, Lycée de Mamoudzou à 2600).**

**La région Centre (Combani, Tsingoni, Kahani, Coconi...)** offre un compromis intéressant pour ceux qui veulent profiter en même temps des avantages de la proximité de Mamoudzou (1/2

heure) et de la qualité de l'environnement des plages et de la végétation tropicale. Combani se développe rapidement et offre les services commerciaux de base. La SIM y dispose d'un important parc immobilier, et à partir de cette région, les collègues peuvent atteindre la plupart des établissements scolaires (sauf ceux du sud) en une heure.

**La région de Sada** est au centre ouest. Pharmacie, médecin et infirmiers y sont présents et pour les urgences hospitalières, il y a l'annexe de l'hôpital de Mamoudzou à Kahani (10 minutes). À l'exception des services plus rares, l'essentiel des besoins peut être satisfait dans les commerces de Chiconi (5 minutes) ou de Combani (15 minutes). Les nombreuses plages du Sud et quelques structures touristiques permettent la détente

dans la mesure où on peut y accéder sans danger !

**Le Nord-Ouest** est réservé aux adeptes de la nature. Les paysages y sont dignes des cartes postales. Habiter dans le Nord permet de s'immerger rapidement dans une culture mahoraise authentique. La population y reste accueillante. Mais il faut savoir que les conditions de vie y sont spartiates. Le Nord est éloigné de tout. Il n'y a ni services, ni écoles privées et très peu de commerces. La plus proche station d'essence est à Dzoumogné et Mamoudzou à une heure. Peu de médecins libéraux (quelques dispensaires qui offrent une médecine de base) et les coupures d'eau ou d'électricité n'y sont pas rares. La SIM n'y est pas implantée. Pour vous loger, il vous faudra frapper aux portes. Si vous avez des

problèmes de santé (physiques ou psychologiques) ou bien encore des enfants en très bas âge, il vous faudra prendre en compte cet éloignement. Les élèves ont de réelles difficultés scolaires et il n'est pas rare en collège et même en lycée d'enseigner à des élèves qui ne maîtrisent pas la langue française. Des vœux mal formulés ou des faibles barèmes vous conduiront souvent (en extension) dans les établissements du Nord de l'île.

**Le Sud:** pour certains, c'est la plus belle partie de Mayotte, la plus authentique (avec le Nord-Ouest). Des possibilités de logement à la SIM (Bandrélé, Tsimkoura, Kani-Kéli) ou chez les particuliers. Vous y trouverez toutefois les plus belles plages mais souvent sales, sauf N'Gouja, et quelques restaurants. Comptez

deux heures de trajet pour vous rendre de Kani-Kéli à Mamoudzou.

Il est impératif de hiérarchiser ses vœux en partant d'établissements et en élargissant vers des groupes de communes pour signifier clairement vos préférences. Si vous ne le faites pas, l'administration pourra le faire pour vous par la procédure d'extension qui pourra alors vous nommer n'importe où sur l'île. Seul le barème permettra de départager les collègues.

**Les commissaires paritaires du SNES sont à votre service pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter: [mayotte@snes.edu](mailto:mayotte@snes.edu). Nous sommes les seuls à pouvoir vous renseigner efficacement.**

### III. Etat des lieux:

#### 1. Crise de recrutement

La crise de recrutement actuelle (47,5 % de contractuels recrutés cette année dans le second degré, (5% en 2011 et + 5 points par

rapport à l'année dernière ne pourra trouver de solution que si le gouvernement et le vice-rectorat prennent la mesure de

la situation. Il s'agit d'inciter les collègues à venir participer à l'indispensable effort de construction du département par

l'éducation, en améliorant leurs conditions de séjour et d'enseignement.



Pour cela, il faut que le Ministère adapte très vite sa gestion des personnels à ce nouveau statut départemental. Les

que le SNES a obtenu par l'action en 2013.

**Mais le gouvernement, depuis cette même date, s'est acharné à**

prise en charge du billet et du déménagement pour les collègues justifiant de moins de 4 années d'ancienneté en métropole ou en DOM

agent.

**Baissant le pouvoir d'achat** par la création d'une fiscalité confiscatoire sur les Indemnités



mesures récentes ne vont pas toujours dans ce sens:

L'Indexation de tous les non titulaires du MEN au même titre que les titulaires sur 4 ans est un point positif

**dissuader les collègues de venir à Mayotte en:**

**Baissant les rémunérations** par la publication du décret du 28 octobre 2013, baisse déjà sensible aujourd'hui (plus de

ni de billet « inter-séjour ») et qui a pris son plein effet en 2017 par la création d'une Indemnité de Sujétion Géographique (ISG) de 20 mois pour 4 ans par couple et plus par

d'éloignement et l'ISG.

**Baissant les bonifications retraite** rétroactivement de la moitié à un tiers depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011.

## 2. Se syndiquer au SNES

Avec plus de 500 adhérents, 70% à 80% des élus aux CAPL et CCPL, le SNES-FSU est de loin la **force syndicale la plus puissante, la plus représentative et la plus revendicative du 2<sup>nd</sup> degré.** Nous sommes profondément attachés à la défense

individuelle et collective des collègues.

**Au vu de l'éloignement de la métropole, la défense des personnels passe nécessairement par un rapport de forces au niveau local.**

Lors des années passées nous avons lutté:

Pour le maintien d'un congé administratif; pour une politique éducative plus ambitieuse dans l'île avec en particulier le classement en Education prioritaire de tous les établissements de l'île; pour un système d'inspections tenant

compte des particularités locales; pour le paiement rapide des différentes indemnités; pour la création de congés de formation pour les titulaires et les non titulaires; pour la création d'un barème de Hors-classe des certifiés limitant l'arbitraire;

pour la transition vers un nouveau statut des enseignants à Mayotte qui garantisse l'attractivité;

pour l'extension de l'indexation des salaires aux non titulaires ;

Pour le respect des engagements de l'Etat (fiscalité, respect du décret de 1996...)...

Et aujourd'hui pour une revalorisation des conditions de séjour qui enrayer la crise de recrutement actuelle, créée par le gouvernement.

**Nous demandons, en plus une indexation au moins égale à celle**

résidence.

Paiement des différentes fractions de l'indemnité en fonction de l'indice acquis au moment où celle-ci devient payable.

Paiement de l'ISG à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans quel que soit le département considéré.

### **Un réaménagement de la fiscalité des IE et ISG**

tant que la fiscalité globale n'est pas égale à celle des autres DOM et que le département souffre toujours d'un manque d'attractivité. De fait la décision

dans le cadre de l'intersyndicale se bat pour un versement de l'IFCR à 100% avec une condition de durée de service d'un an notamment pour l'ouvrir aux néo-titulaires volontaires pour venir à Mayotte.

### **Maintien des bonifications retraite hors d'Europe et maintien du taux maximal pour Mayotte**

(50%) abaissé à 33% depuis mars 2011...

**Indemnité de résidence:** porter celle-ci au maximum (3%) compte-tenu du coût de la vie.

Sécuriser les réintégrations après un séjour à Mayotte par:

Le respect de l'académie d'origine (sécuriser l'académie d'origine pour tous les personnels). La note de service 2017 maintient la priorité dans l'académie d'origine.

Points, bonification d'ancienneté pour les règles de mutations inter académiques: a partir de la rentrée 2017 les candidats ayant 5 ans d'ancienneté sur Mayotte bénéficient de 100 points de bonification.

Le classement en Rep ou Rep + de toutes les écoles primaire et de

tous les collèges de Mayotte accorde une bonification importante au bout de 5 années d'exercice. Il faut étendre le classement en REP+ à tous les établissements de l'île, lycées inclus.

Il faut également permettre les mutations vers le Pacifique en enlevant Mayotte du décret 96-1026.

### **Obtenir la reconnaissance de la difficulté à exercer sur le département:**

nous demandons à bénéficier du système des ASA (Avantages Spécifiques d'Ancienneté) pour tous les établissements classés en Rep et Rep + ou d'obtenir une valorisation du séjour à Mayotte dans le cadre du nouveau système instauré par le PPCR.

### **Pérenniser le remboursement partiel de loyer:**

compte-tenu de la difficulté croissante des fonctionnaires à se loger à Mayotte, nous demandons un calcul plus favorable de ce remboursement et la généralisation à tous les agents de la Fonction publique locataires.

### **I) Respect des engagements de l'Etat :**

L'histoire récente montre à quel point la désinvolture de l'Etat



**du département voisin de La Réunion (53%) :**

### **La réécriture des décrets 2013-314 du 15 avril 2013 et du décret du 28 Octobre 2013:**

Une ISG par fonctionnaire Maintien de la majoration de 10% pour le conjoint et 5% par enfant à charge quel que soit leur lieu de

d'imposition exclut nombre de fonctionnaires des droits sociaux qu'ils avaient en métropole (allocations familiales, bourses...). Ce réaménagement se traduirait sur la feuille d'impôt par un passage des indemnités en revenus exceptionnels.

**Décret « voyages » de 1989 :** Le SNES Mayotte

envers ses agents mutés à Mayotte est délétère (( respect des engagements sur la clause de revoyure concernant l'indexation à 1,40,...).En outre, comme en métropole, nous contrôlons efficacement la régularité des opérations de mutation et promotion lors des commissions administratives paritaires. Nos interventions incessantes et permettent la correction de très nombreuses confusions de l'administration.

**Défendez-vous,  
défendez la  
profession!  
Syndiquez-vous au  
SNES!**

### 3. Les conditions de rémunérations spécifiques à Mayotte

**Le Décret n° 2013-965 du 28 octobre 2013 portant application de l'indemnité de sujétion géographique aux fonctionnaires de l'Etat titulaires et stagiaires et aux magistrats affectés à Mayotte distingue plusieurs cas de figure.**

>Les arrivants 2014, 2015 et 2016

**-Les arrivants d'août 2016 touchent l'IE minorée transitoire...** comme ceux affectés à Mayotte entre le 1er janvier 2014 et 31 décembre 2016. Ils toucheront l'IE minorée en 4 versements annuels et l'indexation de salaire en plus.

Régime transitoire :

Les collègues affectés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 toucheront l'IE selon le tableau suivant :

arrivant	en 2016	Indexatio
1ère année	6	30%
2ème année	5	40%
3ème année	5	40%
4ème année	5	40%
Total	21	

#### **FISCALISATION de l'IE effective depuis cette année**

> Les collègues nommés à compter du 1er janvier 2017 percevront une indexation de 40% + une Indemnité de sujétion géographique (ISG) à Mayotte.

Calculée sur une durée de 4 années, l'ISG est fixée à 20 mois du traitement indiciaire (brut) payée en 4 fractions : lors de l'installation, en fin de 2ème année, en fin de 3ème année, en fin de 4ème année. Une majoration de 10% pour le conjoint et 5%

par enfant à charge à condition qu'ils accompagnent le fonctionnaire à Mayotte (art 5 décret d'avril 2013 où Mayotte est ajoutée par le décret d'octobre) ce qui est un recul par rapport au décret 96.

**Paiement de l'ISG qu'à un seul agent pour les postes doubles (article 6 du décret d'avril où le mot Mayotte est ajouté par le décret d'Octobre). C'est un point central et un recul très important qui s'ajoute aux 20 mois au lieu des 26 promis.**



Ajoutons à ceci que l'ISG est fiscalisée depuis sa création. La différence est encore plus forte avec l'IE actuelle. On revient à la « négociation » d'avril et juin 2013 qui n'a jamais eu lieu: un fort recul des rémunérations pour les nouveaux arrivants 2017 et les suivants.

Le SNES a fait le calcul des pertes occasionnées par les décrets de 2013 rapportées à la situation précédente sous les décrets de 1996. En comptant les baisses dues aux diverses mesures réglementaires la différence sur 4 ans pour un couple de collègues est de 42 mois en moins et pour un collègue seul de moins 12 mois.

> Les « résidents »: Les collègues qui font valoir un CIMM à Mayotte ne touchent pas l'ISG à compter du 1er novembre 2013... sauf s'ils viennent de l'extérieur. N'hésitez pas à nous contacter pour ce cas particulier.

Ils toucheront en revanche l'indexation depuis le 1 janvier 2013 de 5% puis 10% en janvier 2014, 20% en janvier 2015, 30% en janvier 2016 et 40% en janvier 2017.

> **Mutations et Académie d'origine:**

Chaque collègue muté à Mayotte pourra ensuite, à chaque mouvement ultérieur, demander sa mutation selon les règles communes ou obtenir, s'il le demande, le retour dans son académie d'origine (voir plus haut). Ce principe est maintenu pour le mouvement 2018.

De plus malgré la « normalisation » de Mayotte les collègues qui veulent demander

**demander de détachement simultanément à une demande pour Mayotte car la Vice-Rectrice s'opposera systématiquement à votre détachement et vous serez contraint à venir ici.**

> Le transport : l'Indemnité Forfaitaire de Changement de Résidence (I.F.C.R.). Les modalités de prise en charge du voyage ont régressé. Le Ministère prend en charge le prix du billet

**4 ans d'ancienneté en métropole ou dans le même DOM...** Le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2016 a rétabli une prise en charge à 100% suite à l'action déterminée du SNES sur ce point. Ces frais sont pris en charge par l'académie d'origine et non par Mayotte. Les transports province/Paris sont aussi pris en charge, mais leur remboursement est parfois long, pensez à conserver vos billets de train ou d'avion.



la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna en quittant le département sont toujours interdits de mutation (non modification du décret 96-1026).

**Attention: ne pas**

d'avion et du déménagement pour le fonctionnaire muté à Mayotte et sa famille (les enfants doivent avoir moins de 20 ans et être rattachés fiscalement aux parents). Pour en bénéficier, **il faut dorénavant justifier de**

**Attention, les collègues en provenance de l'AEFE ou plus généralement en provenance d'un détachement n'auront pas droit à la prise en charge du voyage!** Seul l'arrêté de mutation est nécessaire



pour obtenir l'I.F.C.R., toute autre demande de votre académie est non avenue (nombreux sont les rectorats qui multiplient les demandes d'information pour ralentir les paiements). Contactez le SNES Mayotte pour tout problème de calcul de l'IFCR.

**Attention,**

**- le droit à l'IFCR et au billet d'avion pour le conjoint est soumis à un plafond de ressources. Une des deux conditions suivantes doit être respectée:**

**1- le conjoint ne doit pas avoir de ressources supérieures à l'indice 340**

**2- les ressources du couple ne doivent pas dépasser 3,5 fois l'indice 340**

**Le SNES revendique le paiement d'une I.F.C.R. pour tous les collègues nommés sur l'île en abaissant la condition de durée de service à un an..**

**> Fin du congé administratif/ Fin du billet inter-séjour**

Le congé administratif de fin de séjour a disparu pour les

nouveaux arrivants, tout comme le billet « inter-séjour » au bout de 2 ans. Ils sont remplacés par un congé bonifié... qui accorde tous les 3 ans un billet pour la métropole ou votre DOM d'origine mais avec désindexation du salaire... ce qui dans de nombreux cas de figure ne présente pas d'intérêt financier.

**> Les bonifications retraite**

A Mayotte, comme tous les personnels qui ont effectué une partie de leur carrière hors d'Europe, nous bénéficions d'une bonification de trimestres. Elle doit compenser les conditions d'exercice et de vie parfois très difficiles que vivent ces personnels. A Mayotte, jusqu'en 2011, cette bonification était de 0,5 : deux années travaillées donnaient 1 année de bonification.

**Mais depuis mai 2014 les services de pension n'appliquent plus qu'une bonification d'un tiers...** sans que le code des pensions n'ait été changé! **Une action juridique du Snes national est toujours en**

**cours.** Par ailleurs, la nouvelle loi sur les retraites prévoit que ces bonifications n'entreront plus dans le calcul de la surcote. Ainsi, les personnels qui, grâce à ces bonifications, sont susceptibles d'avoir un nombre supérieur d'annuités, n'en verront pas l'effet financier. Cumulé au départ à 62 ans imposé, c'est la double peine!

**La menace pèse à nouveau sur ces bonifications.**

Nous tenons ici à rappeler aux collègues qui auraient déjà acquis dans leur carrière des droits à bonifications, qu'ils ne pourront les faire valoir que si, au moment de leur départ à la retraite, ces bonifications sont toujours validées par la loi. RIEN n'est acquis avant cette date! Ainsi, fin 2008, le projet de loi sécurité sociale prévoyait l'annulation - forcément rétroactive - de ces bonifications pour les DOM-COM. Il a fallu la mobilisation des collègues (1000 manifestants à Nouméa) et l'appui de la FSU nationale pour faire échouer cette

nouvelle dégradation de nos retraites. **Nous restons bien évidemment mobilisés sur ce dossier.**

**Perspectives après Mayotte**

Nous conseillons aux collègues désireux de venir à Mayotte de garder à l'esprit qu'il est nécessaire de rester 4 ans pour bénéficier de la totalité de la nouvelle ISG ( indemnité de sujétion géographique) et de l'IFCR. Pour avoir les 100 points de bonification de mutation, il faudra rester 5 ans.

Souvenez-vous que, si vous partez à l'AEFE détaché en tant que résident, vous n'aurez pas droit à l'IFCR. Il faut savoir, de plus, que le détachement n'est pas de droit et que le VR donne souvent des avis défavorables. En 2017, le VR ne donnait un avis favorable au détachement qu'après un minimum de trois ans de service à Mayotte.

Enfin le départ de Mayotte pour les collectivités du Pacifique est pour l'instant interdit par le décret 96-1026.

## IV. Préparer son arrivée

### 1. Le déménagement:

Plusieurs sociétés existent à Mayotte. À l'heure actuelle, nous ne pouvons recommander aucune compagnie en particulier. Certaines sont plus fiables que d'autres, mais il n'existe dans ce domaine aucune certitude, car toutes sont tributaires du bateau qui transportera votre déménagement. Or, les contraintes de la navigation maritime ne permettent pas de certifier à 100 % la date d'arrivée d'un navire. Un conseil: prévoir large pour les dates. Il vaut mieux que votre déménagement arrive 15 jours avant plutôt qu'un mois après votre arrivée. Surtout, faites attention à la manière dont sera assuré votre déménagement et conservez factures et photographies des objets de valeur. Il est vivement conseillé d'apporter un grand soin à la rédaction de votre inventaire carton par carton, car c'est sur cette base que vous pourrez être remboursé le cas échéant.

Vous pouvez aussi louer à une société et expédier vous-même

un conteneur. Prenez soin de bien disposer les objets à l'intérieur et prévoyez une mezzanine si vous emportez votre véhicule (cette opération doit obligatoirement être réalisée par des dockers professionnels). Cependant, si vous optez pour cette solution, vous devrez payer en sus les démarches de dédouanement et de transport jusqu'à votre domicile. Ce qui semble économique au départ ne l'est plus forcément à l'arrivée. Mais cela peut s'avérer payant car cela vous évitera de faire tous les magasins de Mayotte pour trouver au final des produits de basse qualité.

Vous disposez de 6 mois pour faire venir vos affaires personnelles en franchise, dans les mêmes conditions que lors de votre arrivée dans l'île.

En arrivant à Mayotte, vous pourrez être amenés à payer de lourdes taxes sur certains objets (le véhicule par exemple si vous le possédez depuis moins d'un an). Ces

taxes sont une source de revenu non négligeable pour le conseil départemental de Mayotte et on ne vous en fera pas grâce. Renseignez-vous auprès des services douaniers afin de prévoir ces dépenses dans votre budget.

#### **Qu'emporter ?**

Pour lutter contre les risques du paludisme, dengue ou autre chikungunya, le plus simple et souvent le plus efficace est la prévention. Votre effort dans ce domaine doit porter sur l'équipement: moustiquaires imprégnées, produits corporels... Consultez votre médecin pour un avis médical professionnel.

Le mobilier doit être simple et solide. L'électroménager, matériel HI-FI, TV et vidéo peuvent être achetés sur place: vous éviterez d'attendre votre réfrigérateur ou machine à laver qui se trouvent dans le déménagement. N'emportez pas de matériel de luxe, car les vols sont fréquents et les appareils souffrent de l'humidité.

Vous pouvez emporter votre ordinateur et son équipement, mais attention, un onduleur ainsi que des prises anti-surtension sont vraiment indispensables, vu les coupures intempestives et inattendues d'E. D.M. (Electricité de Mayotte).

L'ADSL à Mayotte est présente depuis avril 2012. Seules quelques zones du Sud de l'île ne sont pas encore bien desservies. SFR, Orange et Only sont les trois opérateurs de téléphonie mobile présents sur l'île à cette heure. Comparez les tarifs et les forfaits proposés avant de faire votre choix.

Apportez votre propre documentation pédagogique et vos manuels scolaires car vous ne trouverez pas grand-chose sur place.

#### **Emporter la voiture?**

Elle est indispensable à Mayotte. Quelques collègues nommés ne possédant pas le permis se sont retrouvés dans des situations souvent cauchemardesques (affectation sur deux, voire trois établissements, domicile éloigné du lieu

de travail...). Le réseau routier est par endroits en (très) mauvais état. Amateurs de deux roues: attention à la saison des pluies, aux nombreux virages, au gravier ou à la boue sur le bord des routes, et aux nombreux animaux qui circulent librement. On compte les déplacements en temps et non en kilomètres: une heure en moyenne pour 40

km. Vu l'état des routes, de la qualité des carburants et du climat, les véhicules souffrent beaucoup à Mayotte. Vous avez la possibilité d'acheter des véhicules d'occasion sur place, mais il est conseillé de le faire avant juillet, lors du départ des collègues en fin de séjour. En septembre, les véhicules en bon état deviennent rares et très chers. Le prix du neuf est sensiblement

supérieur à celui de métropole mais, si vous comptez le prix du transport et les taxes, vous pouvez faire des économies. Comparez les prix.

Si vous décidez d'importer votre véhicule, vous devez en être propriétaire depuis au moins un an (carte grise à votre nom) pour éviter d'être fortement taxé. Evitez d'emporter un véhicule trop sophistiqué, car

l'entretien et les réparations seront alors facteurs de préoccupation (de nombreuses pièces détachées manquent). Les marques françaises présentent l'avantage de pouvoir trouver plus facilement des pièces détachées. **Dans tous les cas le budget automobile est très élevé (coût des voitures, pneus, réparations).**

## 2. Quelles démarches AVANT le départ?

Consultez régulièrement le site du Vice-Rectorat et son livret d'accueil angélique ... pour les démarches administratives. N'oubliez pas vos vaccinations.

Prenez contact avec votre rectorat d'origine pour demander le paiement de l'indemnité d'éloignement (IE) et de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence (IFCR).

**Lorsque vous déposez vos demandes d'IE et d'IFCR, conservez un double que vous aurez fait visé et daté par l'administration. L'IFCR doit être payée avant votre départ à Mayotte, soit courant juillet, l'IE si possible aussi. Relancez la DAF de votre Rectorat en juin-juillet!**

Vous pouvez aussi faire une demande d'avance sur salaire (deux mois de traitement brut) afin d'anticiper tout problème financier lié à votre installation. Il suffit d'en faire la demande à votre rectorat d'origine par courrier simple.

Avant votre départ de métropole, assurez-vous que votre rectorat d'origine a bien transmis votre **certificat de cessation de paiement** au vice-rectorat de Mayotte. Pour plus de tranquillité, demandez une copie.

D'une façon générale, conservez toujours une preuve (reçu de l'administration, accusé de réception) de vos dépôts et autres démarches afin de pouvoir défendre

vos droits en cas de litige ou de retard. Le tribunal administratif ne vous donnera raison que si vous présentez ces documents.

De même, conservez votre carte d'embarquement, elle peut vous être demandée par votre établissement d'affectation afin d'attester votre date d'arrivée à Mayotte. **Enfin, dès votre arrivée, si vous constatez des difficultés pour recevoir les indemnités qui vous sont dues, contactez le SNES - MAYOTTE, qui vous DEFENDRA efficacement.**

A votre arrivée, n'oubliez pas de vous syndiquer au SNES, car vous rencontrerez de toute évidence des difficultés (paiement des

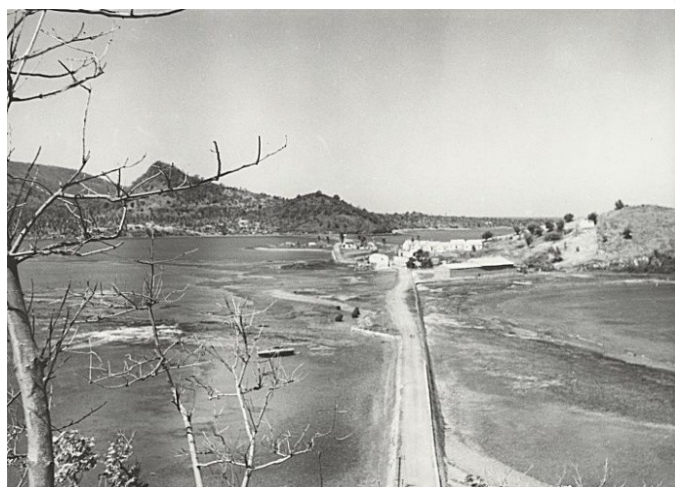
salaires, des indemnités, remise en cause de nos statuts et de nos conditions de séjour...).

## ANNEXE I : Petite Histoire de Mayotte

Mayotte, île volcanique formée il y a 8 millions d'années, est la plus ancienne des quatre îles de l'archipel des Comores. Modelé par l'érosion, son relief est peu élevé tandis que ses côtes sont très découpées avec de nombreuses baies et îlots. Une barrière de corail l'enserme pour constituer un des plus vastes lagons du monde. Le climat tropical, la végétation et la faune traduisent l'influence de l'Afrique et de Madagascar.

La population de l'île, de peuplement récent, est le fruit de nombreuses migrations. Dès les VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, des populations africaines bantoues et malaisiennes austronésiennes s'y établissent. Elles sont suivies au IX<sup>e</sup> siècle par des navigateurs issus du Moyen Orient qui introduisent l'Islam. Mayotte est alors un lieu de production métallurgique où se rencontrent de nombreuses cultures de l'océan Indien. Avec le déclin de la présence malgache aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, l'île entre sous l'influence de la côte africaine swahilie. Elle est réputée au XVI<sup>e</sup> siècle

pour l'exportation d'esclaves vers le monde musulman. A cette époque, Mayotte est gouvernée par des sultans originaires de la côte africaine swahilie: les shiraziens. Pendant cette période de prospérité, des cités se développent sur sa côte occidentale. En raison des récifs qui l'entourent, peu de navires européens y relâchent entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, mais ceux-ci nous livrent d'intéressantes descriptions.



Les guerres et troubles du XVIII<sup>e</sup> siècle amorcent un important déclin démographique: la population, supérieure à 15 000 habitants au XVII<sup>e</sup> siècle s'effondre à 3 000 au premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le jeu d'influence des puissances occidentales dans l'océan Indien, Mayotte intéresse particulièrement la

France qui l'acquiert auprès de son dernier sultan, un malgache, le sakalava Andriantsouli en 1841.

L'île, à l'écart des routes maritimes, ne devient pas un port de guerre ou de commerce.

L'administration coloniale encourage l'installation de planteurs qui entre 1850 et 1900 cultivent la canne à sucre. Ces activités périlicant, elles sont remplacées par la culture de la vanille et l'introduction de l'ylang au début du siècle dernier. Mayotte et les autres îles des Comores,

auxquelles le protectorat a été étendu en 1890, entrent sous l'administration du gouvernorat général de Madagascar avant la première guerre mondiale. En 1945, l'archipel des Comores obtient le statut de collectivité d'outre-mer. Le déplacement de la capitale de la collectivité de Dzaoudzi à Moroni

marque le début du ressentiment mahorais face aux comoriens (et non face à la France, responsable de la faiblesse du budget alloué à la collectivité). Celui-ci atteint son paroxysme à l'occasion de l'indépendance des Comores, lorsque les Mahorais décident de rester français.

Plusieurs consultations ont par la suite confirmé cette volonté des Mahorais de rester français pour ne pas être comoriens. Mayotte est aujourd'hui un département. Pourtant le niveau de vie de sa population est parmi les plus faibles d'outre-mer. Mayotte comptait en 2012, selon l'INSEE, 212 000 habitants, dont un tiers est d'origine comorienne (principalement de l'île voisine d'Anjouan). L'île a vu en quelques années s'installer la modernité avec ses avantages et ses inconvénients. Si beaucoup d'espoirs sont placés dans le tourisme et l'aquaculture, l'île reste économiquement très dépendante de la métropole. De nombreux Mahorais vivent à la Réunion ou en Métropole.



## ANNEXE 2 : petit tableau comparatif des rémunérations Mayotte-COM

	Durée du séjour	Indexation	Indemnité de sujétion Géographique (par séjour de 2 ans à	TOTAL sur 2 ans salaires + indemnités	TOTAL sur 4 ans salaires + indemnité	Indemnité de résidence
<b>MAYOTTE ( DOM )</b>	illimitée	1,4	10 mois bruts... <u>mais limités à un seul agent en cas de poste double.</u>	34 mois	68 mois	0%
<b>WALLIS et FUTUNA (COM)</b>	2 années scolaires (renouvelable)	2,05	18 mois brut	67,2 mois	134,4 mois	3% indexée
<b>NOUVELLE CALEDONIE (COM)</b>	2 années scolaires (renouvelable)	1,73 à 1,94	14 mois	de 55,52 à 60,56 mois	de 111,04 à 121,12 mois	3% indexée
<b>POLYNESIE (COM)</b>	2 années scolaires (renouvelable)	1 85 à 2,,06	10 mois brut	de 54,4 à mois	59, 44 de 108,8à 118,88	3/o indexée
<b>St PIERRE et MIQUELON (Collectivité territoriale)</b>	illimitée	1,4 au global + 30.67 du traitement net	3 mois/2ans	44 mois	88mois	0%

## ANNEXE 3 LISTE (non exhaustive) DES CRECHES ET ECOLES PRIVEES OU ASSOCIATIVES

LIEU	CRECHE	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Petite Terre	- Les Beaux Enfants (Pamandzi) : 0269 60.07.43	APEEM (Dzaoudzi): 0269 60.07.34 Les Colibris (Dzaoudzi) : 0639 20.36.47 = Les Pitchounes (Pamandzi) : 0269 60.04.96	Les Colibris (Dzaoudzi) : 0639 20.36.47 = Jadesiane (Dzaoudzi) : 0269 60.06.11 Mongome (Pamandzi): 0269 60.12.59
Mamoudzou et environs	- Les Beaux Enfants (Mamoudzou) : 0269 61.09.00 = Les P'tits Loups (Kavani) : 0269 61.17.23	AMPE(Mamoudzou): 0269 61.16.58 Couleurs d'Epices (Kaweni) : 0639 25.80.82 Les P'tits Loups (Kavani) : 0269 61.17.23 Oulingo Mayaya (M'Tsapéré) : 0269 61.33.14 Terre d'Epices (Passamainty): 0639257004 Fleur d'Ylang(Tzoundzou2) : 0269 60.36.59	Les Roussettes (Mamoudzou) : 0269 61.26.21 Couleurs d'Epices (Kaweni) : 0639 25.80.82 Vanille Chocolat (Kaweni) : 0269 61.71.99 Les Flamboyants (Majikavo) : 0269 61.55.17 Je Veux Savoir (Majikavo) : 0269 62.39.04 Frimousse (Kavani) :0269 61.24.98 Fleur d'Ylang (Tzoundzou2) : 0269 60.36.59
Centre	= Kara Raouki Titi (Combani): 0269 62.43.17 = Owa Zaza (Sada)	= Kara Raouki Titi (Combani): 0269 62.43.17 = Nyamba (Combani) : 0639 69.46.71	= Nyamba (Combani) : 0639 69.46.71 = Pomme Cannelle (Combani) : 0269 61.77.31
Nord			
Sud	= Crèche parentale (Kani-Keli)	= Pain d'Epices (Bandrélé): 0639 66 65 06 0639 25.80.73	= Les Terrasses (Chirongui)

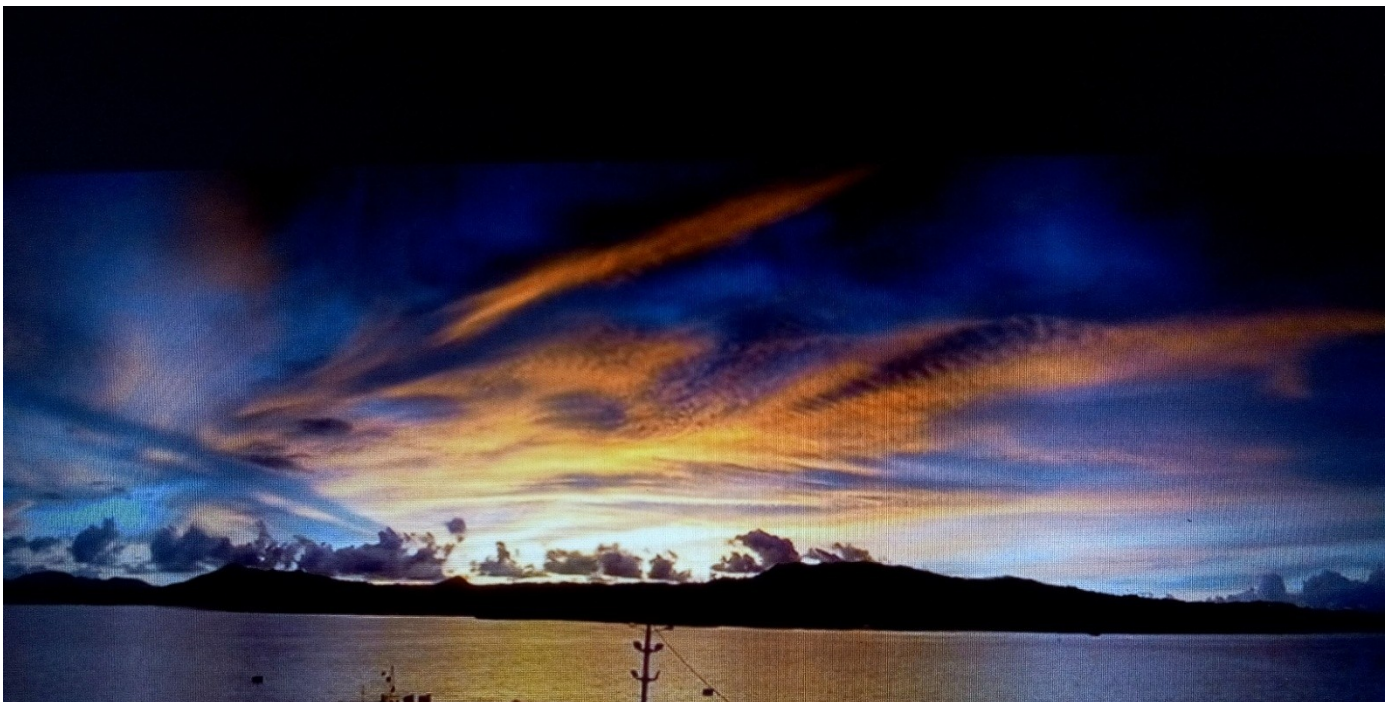
## ANNEXE 4 ARTICLE de MAYOTTE HEBDO

### **Insalubrité et insécurité: les deux freins majeurs au tourisme**

Mais les deux principaux freins au tourisme à Mayotte sont l'insalubrité et, surtout, l'insécurité. Nombreux sont les nouveaux arrivants sur l'île à être choqués par l'état d'insalubrité croissante de l'île. Des montagnes de déchets sont en effet légions, même dans le centre-ville de Mamoudzou. Quant aux plages, elles sont de plus en plus envahies de canettes et autres cadavres de bouteilles. Certaines plages sont même régulièrement déconseillées à la baignade du fait du taux élevé de pollution de leurs eaux.

Avec l'arrivée massive d'immigrés clandestins en provenance principalement des Comores, de plus en plus de bidonvilles insalubres fleurissent dans la périphérie de Mamoudzou, défigurant le paysage. Mais, surtout, cette pauvreté et la différence de niveau de vie avec les résidents, et a fortiori avec les touristes, crée de graves problèmes d'insécurité sur l'île où il n'est guère raisonnable à présent de se balader après la tombée de la nuit. Bruno Garcia a constaté une chute de 80 % de la fréquentation du restaurant du Caribou en l'espace d'un an et demi, du fait de cette insécurité : *"Les gens n'osent plus sortir le soir, car ils ont peur de se faire attaquer à l'aller; attaquer au retour; et de se faire cambrioler pendant qu'ils ne sont pas chez eux"*, déplore-t-il.

Extrait Mayotte hebdo N° spécial 25 septembre 2015.



## ANNEXE 5: Conseils de sécurité provenant des autorités

Conseils généraux donnés par le préfet:

Partir en groupe, ne pas porter de valeurs, ne pas porter de titres officiels ne pas chercher à résister en cas d'agression et prévenir police et gendarmerie.

« SECURITE RANDONNEE »

**Consignes à donner aux participants à l'inscription ou avant le départ:**

Eviter de laisser quoi que ce soit de visible dans les voitures

Ne pas emmener en randonnée:

Papiers d'identité, carte bancaire, etc

Importante somme d'argent

Des bijoux

Tous objets de valeur

Pendant la randonnée (surtout dans les randos « à risque »):

Rester groupés en évitant absolument d'avoir des participants qui s'effilochent sur plusieurs centaines de mètres. Il est légitime de s'arrêter de temps à autre pour des photos, dans ce cas faire arrêter le groupe.

S'il y a arrêt sur une plage:

Eviter la dispersion du groupe sur toute la plage, rassembler les affaires sur un espace limité, à l'écart si possible des broussailles d'arrière-plage d'où peuvent venir des voleurs

Ne pas être tous à l'eau en même temps

**Pour le responsable de la randonnée:**

Numéro d'urgence de la gendarmerie à prévenir aussitôt s'il y a problème: le 17

Dans la mesure du possible prévoir un serre-file en queue de colonne pour fermer la marche

Dans les randos « à risque » il serait souhaitable que l'accompagnateur et le serre-file aient un bâton de randonnée (qui permet éventuellement de tenir à distance un éventuel agresseur)

S'équiper de sifflets (accompagnateur à l'avant et serre-file à l'arrière) pour signaler rapidement tout problème (l'association va acheter des sifflets)

La taille du groupe peut aussi être dissuasive: un groupe de 10/15/20 personnes est plus difficile à attaquer qu'un groupe de 4 ou 5.

Eviter petits groupes avec enfants.



## ANNEXE 6 : numéros utiles

### Vice-Rectorat :

B.P. 76 , 97600 Mamoudzou

Tél.standard : 026961 10 24 / Fax : 026961 09 87

<http://www.ac-mayotte.fr/>

- **Préfecture**: Mamoudzou : 0269-63-50-00  
Dzaoudzi: 0269-60-10-54
  
- **MGEN** : Section MGEN Centre Maharajah - Bâtiment F-Rue de l'Archipel  
ZI de KAWÈNI (MAMOUDZOU) Tél :02 43 39 15 67  
<https://www.mgen.fr/sections/section-de-mayotte/>
  
- **EDM** : Electricité de Mayotte, BP 333, Mamoudzou  
Tél : 0269-62-96-80  
<http://www.electricitedemayotte.com/>
  
- **SOGEA**: ZI de Kawéni - BP22 - 97600 Mamoudzou Tél:0269611142  
Fax : 0269-61-13-77  
[contact@sogeamayotte.com](mailto:contact@sogeamayotte.com) <http://www.sogea-mayotte.com/>
  
- **Orange** : <http://mayotte.orange.fr/>
  
- **SFR** : <http://www.sfr.yt/>

### Agences immobilières :

- **SIM**: Société Immobilière de Mayotte, Place Mariage, 97600 Mamoudzou  
Tel : 02-69-61-11-13  
<http://www.sim-mayotte.fr/>
  
- **Agencedel'île** : 02-69-61-60-60  
<http://www.agencedelile.net/>
  
- **MPL**: 06-39-04-04-76  
<http://www.mpl-immobilier.com/>
  
- **Deltahimmo**: 02-69-61-18-04  
[nizar.assani@deltahimmo.fr](mailto:nizar.assani@deltahimmo.fr)

## ANNEXE 7 : Le SNES Mayotte à votre service

**Nous vous accueillons dans notre local tous les mercredis de 8h à 11h30 et de 13h à 17h. Rendez-vous personnalisés possibles en dehors de ces horaires.**

**SNES Mayotte,  
Lotissement les trois vallées,  
110 résidence Bellecombe  
NUMÉRO 12  
97690 MAJICAVO LAMIR**



**Tél : 02 69 62 50 68 (le mercredi)  
Courriel : [mayotte@snes.edu](mailto:mayotte@snes.edu)  
Site internet : <http://www.mayotte.snes.edu>**

**À votre demande, nous nous déplacerons dans vos établissements, notamment à l'occasion d'une heure d'information syndicale.**

**Membres du bureau bénéficiant d'une décharge partielle de service :**

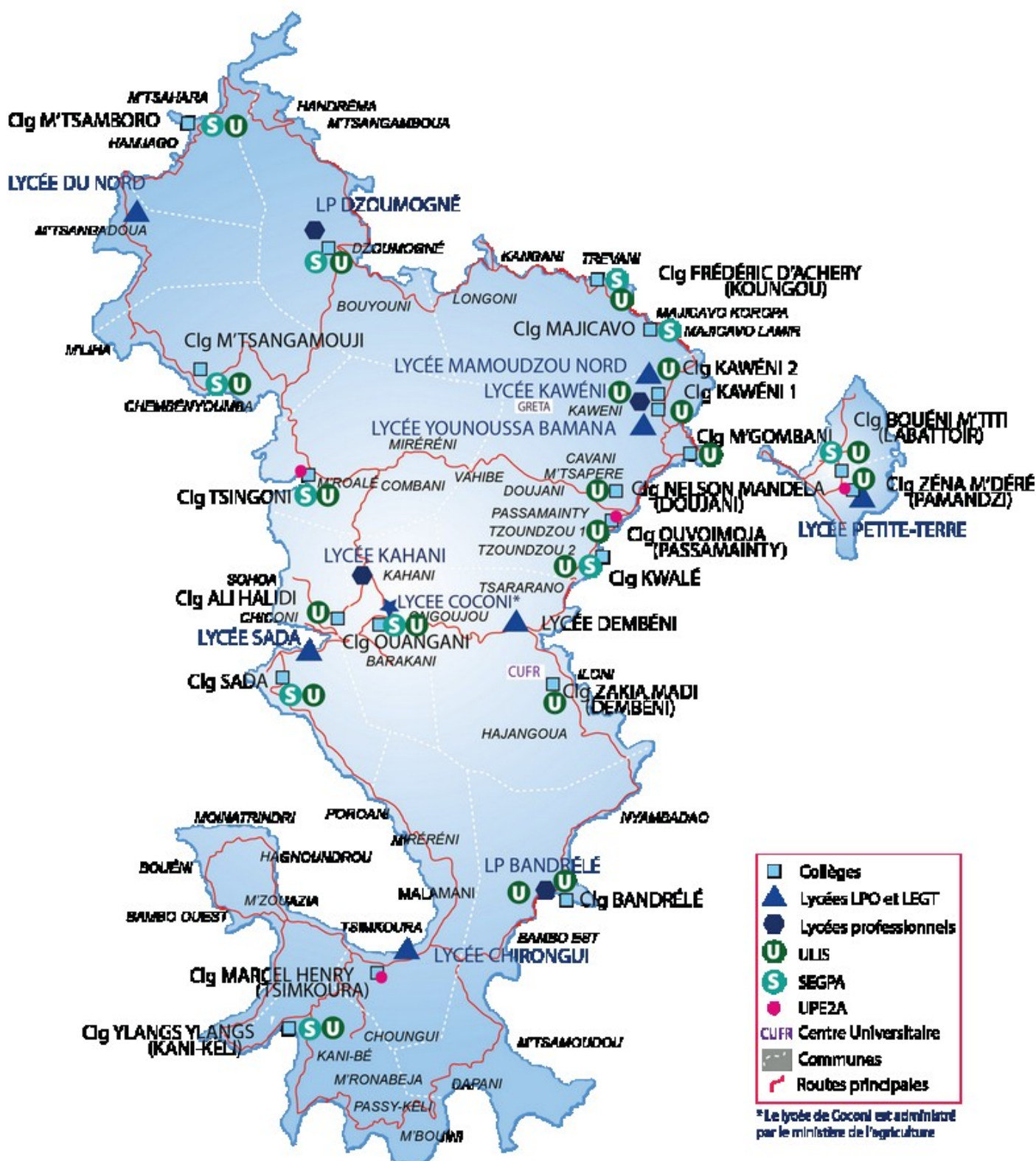
**Henri NOURI, co-secrétaire général 06 39 69 87 63  
Josiane WITKOW, co-secrétaire générale 06 39 69 87 61  
Didier MARIAN, co-secrétaire adjoint 06 39 69 91 93  
Patrick FORNECKER responsable contractuel 06 39 69 91 90**

**Pour vos questions, nous vous remercions de privilégier le contact par courriel et d'utiliser les numéros de téléphones portables ci-dessus aux horaires usuels**

## ANNEXE 8 : Carte des établissements du second degré



### PÔLE SECOND DEGRÉ Établissements du 2nd degré et du supérieur



**ANNEXE 9 : BULLETIN D'ADHESION.**



**BULLETIN D'ADHESION 2017 – 2018 (ou de renouvellement d'adhésion)**

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés)  
Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (Prélèvements)

**Identifiant Snes** (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe **Fém.** **Masc.** Date de naissance  /  /

**Nom** (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)

**Nom patronymique** (de naissance)  **Prénom**

**Résidence bâtiment escalier...**

**N° et voie** (rue, bd ...)

**Boite postale - Lieu dit - Ville pour les pays étrangers**

**Code postal**  **Ville ou pays étranger**

**Téléphone fixe :**  **Téléphone portable**

**Courriel :** (Respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)

**Catégorie** (Certifié, Agrégé hors classe, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, CoPsy, CPE, AED, ...)

**Congé ou détachement** (préciser sa nature)

**Si titulaire :**  poste fixe  ZR

**Si contractuel :**  CDD  CDI

Stagiaire  Retraité

**Si temps partiel, quotité :**

**Discipline de recrutement :**

**Discipline d'exercice** (si différente) :

**Échelon**  **Date :**  /  /

Enseignant de langue régionale

Conseiller en formation continue  Formateur GRETA

Enseignant en  STS  classe prépa

Enseignant au  CNED  CANOPE

Conseiller pédagogique tuteur

Autre, préciser :

**Affectation ministérielle** (ZR pour les TZR, Rectorat pour les stagiaires, Etablissement pour les titulaires poste fixe.....)  **Code :**

**Nom et ville**

**Établissement de Rattachement Administratif** (uniquement pour les TZR)  **Code :**

**Nom et ville**

**Établissement d'exercice**  **Code :**

**Nom et ville**  **Quotité horaire :**

**Autres établissements d'exercice :**

**Code :**  **Nom et ville**  **Quotité horaire :**

**Code :**  **Nom et ville**  **Quotité horaire :**

**Autorisation CNIL :** J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière :  Oui  Non

**Cotisation :** Montant total de la cotisation:  € (voir barème ou mode de calcul)

**Mode de paiement :**

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant :  prélèvements de  € chacun.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2017.

Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux alternatives s'offrent à vous :

Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles. (Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)

Paiement par chèque joint au nom du SNES.

**Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)**

**Date :**  **Signature :**

**MANDAT SEPA** Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage**

NOM

PRENOM

ADRESSE 1

ADRESSE 2

CODE POSTAL - VILLE

PAYS

IBAN

BIC

**Paiement :**  récurrent ou  unique

**MERCI DE JOINDRE UN RIB**

**Pour le compte de :**

**SNES**  
46, avenue d'Ivry  
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

**À :**   
**Le :**   
**SIGNATURE :**

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion **Ne rien inscrire sous ce trait**

Référence unique du mandat :  Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547



